

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : nouvelle mesures

Depuis le début de la crise, l'État a fait du soutien aux entreprises une de ses missions prioritaires. Parmi ces mesures de soutien, l'Etat a mis en place un décalage des échéances fiscales du mois de mai au 30 juin.

Par ailleurs, pour accompagner les entreprises dans la reprise progressive de leur activité, de nouvelles mesures sont prises pour assouplir les modalités de paiement des acomptes d'impôt sur les sociétés (IS) et de CVAE.

Concernant la CVAE : La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) est la deuxième composante de la contribution économique territoriale (CET) due par les entreprises et les travailleurs indépendants qui génèrent un certain montant de chiffre d'affaires. Cette taxe est instaurée au profit des collectivités territoriales. Mais comment fonctionne cette cotisation ? Qui en est redevable ? Explications : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/cotisation-valeur-ajoutee-entreprise-cvae>

